

***Commission de Quartier
Sept-Deniers – Ginestous – Lalande***

Toulouse Nord – 28 Avril 2015

**Direction de la Démocratie Locale
Secteur Toulouse Nord**

Lieu : Espace Job – 105 route de Blagnac – 31200 Toulouse

Participation : 75 personnes

Élu présent :

Olivier ARSAC, Maire du quartier 3.2, Adjoint au maire en charge de la Sécurité

Services municipaux présents :

Gwenaëlle PHILIP, Aïcha ABDELOUHAB, Marie MACHADO, Direction Démocratie locale ; Guillaume CANTAGREL, Mission Grand Parc Garonne ; Francis DAUSSEING, Henri MAURY, Direction Infrastructures, Travaux et Énergies ; Bruno LAURENS, Mobilité Gestion Réseaux ; Aurore DEQUE, assistante de M. Arsac

Monsieur ARSAC salue l'assistance et remercie les représentants des associations et comités de quartier pour leur présence et leur action. Il remercie également pour leur participation les services de la Ville et de la Métropole présents.

Monsieur ARSAC présente ensuite l'ordre du jour suivant, qui a été fixé avec le Bureau composé d'associations du quartier :

1. Grand Parc Garonne :avancement et compte rendu du groupe de travail « Parcours Découverte » ;
2. Étude pour une Zone bleue à Lalande ;
3. Urbanisme : Plan Local d'urbanisme et Cœurs de quartier ;
4. Travaux d'aménagement autour de l'Espace Job – Projet pour le 107-109 route de Blagnac.

1. Grand Parc Garonne : avancement et compte rendu du groupe de travail « Parcours Découverte »

Monsieur CANTAGREL salue l'assistance. Il explique que le secteur de Ginestous Sesquières s'insère dans le projet Grand Parc Garonne qui s'étend sur 32 kilomètres au sein de la métropole toulousaine. Il rappelle la volonté de Monsieur MOUDENC de poursuivre ce projet initié par son prédécesseur.

Monsieur CANTAGREL informe des avancées sur le secteur de Ginestous Sesquières. Concernant les voies vertes, le cheminement sur berge a été réhabilité et de nouvelles liaisons ont été créées entre Canal et Garonne. Le « Parcours découverte » comprend ainsi plusieurs circuits, de Sesquières au Canal latéral. Ce projet vise à se réapproprier ce territoire riche mais méconnu, et à mieux faire connaître le quartier.

Suite à la précédente commission de quartier en décembre 2014, un groupe de travail a été constitué avec plusieurs associations et comités de quartier : Comité de quartier de Ginestous, Comité de quartier des Sept Deniers, Agir au Sept Deniers, La Toile blanche, Jardins familiaux de la Garonne, Comité local de la fédération des Jardins familiaux et collectifs. Monsieur CANTAGREL salue leur implication, notamment dans la collecte « de la mémoire du quartier » au travers des contributions citoyennes (textes, cartes postales, témoignages, photographies, etc.). Ce travail prendra la forme de tables de lecture ou de totems qui, installés tout au long du parcours, donneront des éléments de repérage et des éléments thématiques en fonction du contexte paysager.

Monsieur CANTAGREL informe qu'une visite sur site aura lieu le 30 avril à 14h et invite l'assistance à s'y rendre pour constater l'avancée du chantier. Il indique que la pose du mobilier a débuté et qu'il s'agit d'un mobilier contemporain en béton qui cherche à allier qualité paysagère, usage et robustesse.

Monsieur CANTAGREL invite les représentants associatifs présents à prendre la parole pour rendre compte de ce travail collectif.

Monsieur MARTIN (Comité de quartier des Sept Deniers) salue l'assistance et remercie Monsieur CANTAGREL, Madame PHILIP et les autres associations membres de ce groupe de travail. Il souhaite que ce projet contribue à faire découvrir ce secteur à l'ensemble des habitants de la métropole toulousaine afin qu'il s'approprient les espaces autour de la Garonne.

Monsieur MEKARI (Jardins familiaux de la Garonne) salue l'assistance et se félicite de ce travail collectif mené en faveur du quartier.

Un riverain du chemin de la Glacière se demande si les nuisances générées par « les camps » de Ginestous, en particulier les fumées liées au brûlage de matériaux, ont été prises en compte.

Un habitant s'interroge sur ce qui est prévu pour assurer la sécurité, évoquant le cas de cyclistes et de piétons agressés dans ce secteur.

Monsieur CANTAGREL explique que, du point de vue de l'aménageur, la logique est d'occuper les lieux et de s'approprier l'espace, ce qui contribuera à faire reculer l'insécurité. Toutefois, des solutions sont actuellement recherchées, pour prévoir par exemple des patrouilles de la Police équestre dès l'ouverture des cheminements.

Un habitant précise que l'espace est actuellement occupé par des populations Roms, qui génèrent des nuisances et un sentiment d'insécurité, et craint que ce projet soit voué à l'échec.

Un habitant fait part lui aussi de ces craintes, par exemple que les panneaux servent de cible pour le tir au fusil, et se demande s'il ne faudrait pas d'abord régler cette question sécuritaire.

Un habitant interpelle Monsieur ARSAC pour signaler de nouvelles arrivées de caravanes sur le Terrain des grandes manifestations (TGM) de Sesquières.

Échanges autour du quartier de Ginestous et de la questions de la sécurité

Monsieur ARSAC remercie et félicite à son tour Monsieur CANTAGREL et les associations du groupe de travail, il salue également le travail de l'ancienne municipalité sur ce projet qui transcende les clivages et fait l'unanimité. Il affirme sa croyance en la réussite de ce projet qui permettra de garder « l'âme de Ginestous », à la fois poumon vert et aire de loisirs, mais aussi pôle économique avec la ZAC Garonne. En cela, Monsieur ARSAC soutient différents projets, par exemple celui du terrain de golf qui comprendra également un volet initiation pour les jeunes. Selon lui, il s'agit d'un tournant pour Ginestous qui sera ainsi valorisé.

Pour autant, Monsieur ARSAC reconnaît les problèmes qui dégradent l'image de Ginestous. Concernant les Cités Picarel et Les Chênes, des réflexions sont en cours avec Habitat Toulouse pour réduire la surpopulation qui nuit à la qualité de vie, et pour reloger une partie de la population dans de meilleures conditions, afin d'apaiser un climat parfois tendu. Monsieur ARSAC soutient également certains projets, avec le budget de la Démocratie locale, tels que le boulodrome ou le terrain de foot à la Cité des Chênes.

Concernant la problématique complexe des Roms, très réglementée notamment par la circulaire « Valls », la décision pour le démantèlement d'un camp appartient à la Préfecture, et non à la Mairie. Monsieur ARSAC est conscient des nuisances occasionnées et de la question de l'insécurité, qui nuisent à l'image du quartier. Il réaffirme la volonté de la municipalité, notamment à travers un dialogue avec Monsieur le Préfet, pour réfléchir au démantèlement de ce camp. Cela passe par un diagnostic social, aujourd'hui traduit par la MOUS (Maîtrise d'œuvre sociale), puis l'élaboration de scénarios avec l'ensemble des partenaires (Toulouse Métropole, Conseil départemental) pour réfléchir aux solutions de relogement pour les camps de Ginestous et Montaudran. Monsieur ARSAC évoque l'exemple de la Ville de Bordeaux qui conventionne des petits camps gérés par des associations. Il souhaite aboutir à une solution satisfaisante avant l'été 2017.

Concernant l'insécurité, Monsieur ARSAC a eu connaissance des agressions le long du Canal. Il a demandé des patrouilles de la brigade équestre et a interpellé le Directeur départemental de la Sécurité publique, dont il salue le travail des équipes qui ont interpellé treize personnes ces trois dernières semaines. À propos des fumées toxiques, Monsieur ARSAC a interpellé Monsieur le Préfet. De plus, la brigade équestre patrouille régulièrement dans ce secteur, selon un souhait de Monsieur ARSAC d'orienter son action vers les espaces verts en dehors du centre ville.

Concernant les nouvelles arrivées autour Sesquières, Monsieur ARSAC informe qu'il s'agit d'un rassemblement évangéliste conduit par un pasteur avec lequel la Ville a convenu d'une installation sur le TGM afin d'éviter d'éventuelles nuisances. Leur départ devrait avoir lieu mi-mai.

Monsieur ARSAC réaffirme la volonté de la municipalité qui, bien qu'elle n'ait pas toutes les prérogatives, utilise tous les canaux possibles pour améliorer la situation du quartier.

Un habitant s'interroge sur la prise en compte du problème de la circulation dans cette stratégie d'aménagement de Ginestous, évoquant la dangerosité de l'échangeur de la Glacière.

Monsieur ARSAC informe qu'une réflexion est en cours pour des modifications au niveau de la sortie de rocade. Il propose d'en discuter avec les Comités de quartier, mais rappelle que le périphérique relève de la compétence de l'État.

Un habitant interpelle Monsieur ARSAC à propos du développement des activités économiques et s'interroge sur un terrain de la ZAC Garonne, actuellement occupé par des populations Roms. Il demande où en est le projet de Oppidéa sur ce terrain.

Monsieur ARSAC informe des avancements dans la vente des terrains, avec des réflexions en cours notamment pour le terrain en question qui n'est pas encore vendu. La discussion avec Oppidéa reste

ouverte quant aux finalités du projet.

Une habitante s'enquiert d'un projet concernant le Pont de Rupé.

Monsieur ARSAC n'en a pas connaissance et précise que ce pont ne relève pas de la compétence municipale. Il demande à Madame DEQUE de se renseigner.

Un habitant du chemin de Croix Bénite évoque des problèmes de sécurité liés à la circulation.

Monsieur ARSAC explique que Toulouse Métropole va intervenir pour installer des ralentisseurs route de Launaguet. Il demandera aux services de réfléchir à une solution pour le chemin de Croix Bénite.

Une habitante demande des informations quant au projet de train grande vitesse.

Madame PHILIP salue l'assistance et informe que la commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable sur le projet ferroviaire du Sud-Ouest, au regret de Monsieur le Maire et du Président de Région. Il n'y a donc pour le moment aucune décision prise, le projet n'ayant pas été officiellement mis en cause.

Monsieur ARSAC précise que concernant les aménagements autour de la gare, Europolia poursuit son travail.

Un habitant s'inquiète de l'installation d'un nouveau ferrailleur (SAS Walter Baptiste Recyclage), pour laquelle la municipalité a rendu un avis favorable.

Monsieur ARSAC soutient ce projet qui constitue un bel exemple d'évolution sociale pour cet entrepreneur issu de la communauté des gens du voyage, qui souhaite pérenniser son activité et la rendre conforme aux normes environnementales.

Un habitant demande des informations sur le projet de l'Aire de grand passage.

Monsieur ARSAC explique que la discussion avec les communes de Toulouse Métropole se poursuit. Il s'agirait de deux sites, dont un pris en charge par la Ville de Toulouse mais qui ne serait pas dans le secteur de Ginestous.

Monsieur ARSAC affirme également sa volonté de déplacer le camp situé à proximité du camping municipal de Rupé afin de revaloriser son image.

2. Étude pour une Zone bleue à Lalande

Monsieur LAURENS salue l'assistance et présente l'étude qui a été réalisée par les services autour du stationnement dans le cœur de quartier de Lalande. Cette étude débouche sur des propositions de périmètre de Zone bleue qui seront présentées à l'assistance.

Monsieur LAURENS rappelle les objectifs d'une Zone bleue qui organise l'offre de stationnement. Ce dispositif permet de lutter contre les véhicules ventouses et assure une meilleure rotation devant les commerces et les services. L'étude réalisée informe sur les pratiques de stationnement (typologie des usagers, rotation des véhicules, stationnement illicite, taux d'occupation, etc.) et montre notamment une occupation importante autour des commerces de la place Riché, avec une présence importante constatée de stationnement illicite, alors que d'autres poches de parking sont sous-occupées.

À partir des résultats de cette étude, Monsieur LAURENS expose les enjeux : limiter le stationnement illicite, améliorer la répartition de l'occupation, libérer des places pour les visiteurs de courte durée. Les services présentent un projet de réglementation en Zone bleue sur la totalité de la place Riché et une partie de l'avenue de Fronton afin d'améliorer les conditions de stationnement

dans le cœur de quartier de Lalande. Le stationnement serait limité à une durée de 1h30, du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, avec utilisation d'un disque bleu européen. Monsieur LAURENS précise également que ce dispositif nécessite un marquage au sol, une signalisation, ainsi qu'une surveillance afin d'assurer le respect de la réglementation. Cette Zone bleue pourrait être mise en service dès septembre 2015, après une phase d'information et de mise en place de la signalisation durant l'été.

Monsieur LAURENS présente ensuite le second périmètre pressenti, avec une partie de la place Riché non réglementée en Zone bleue pour permettre aux usagers venant du nord de l'avenue de Fronton d'accéder au stationnement de longue durée, puisque le parking P1 est accessible uniquement par le sud pour des raisons de sécurité.

Une habitante signale que le parking de l'École Jean Monnet, tout comme celui de la place Riché, est saturé, du fait des personnes travaillant dans le quartier. À l'inverse, le parking P1 est mal indiqué et donc sous-occupé.

Un habitant fait part de la dangerosité de l'accès au parking P1 et propose d'aménager un accès avenue Jean Zay.

Monsieur LAURENS partage ce constat et explique que la mise en place d'une zone bleue augmenterait l'occupation du parking P1. Il précise que l'étude a été réalisée en tenant compte uniquement des équipements et aménagements actuels.

Monsieur ARSAC remercie Monsieur LAURENS et informe qu'une seconde étude est en cours pour la mise en place d'un dispositif de réglementation du stationnement route de Blagnac, pour le quartier des Sept Deniers. Cela s'inscrit notamment dans un engagement de Monsieur MOUDENC pour le soutien aux petits commerces.

Concernant le quartier de Lalande, Monsieur ARSAC souhaite améliorer l'accessibilité au parking P1 et il a demandé aux services d'étudier la possibilité d'un accès avenue Jean Zay, en tenant compte également de la piste cyclable. À propos du périmètre pour la Zone bleue, Monsieur ARSAC privilégie la première option (sur la totalité de la place Riché et l'avenue de Fronton), mais il invite le Comité de quartier de Lalande à en discuter afin de faire part de leur préférence. Il rendra un arbitrage définitif d'ici fin mai afin de permettre le respect du calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Échanges autour de la circulation dans le secteur Job (Sept Deniers)

Monsieur LAURENS rappelle les problématiques signalées rue Bardou, à savoir un croisement difficile et un stationnement anarchique, conduisant à des problèmes de visibilité et de sécurité pour les piétons. La mise en sens unique de la rue Ticky Holgado en 2012 est aujourd'hui contestée car elle a reporté le trafic sur la rue Bardou. Suite à l'analyse technique, les services ont donné un avis favorable au retour du double sens pour la rue Ticky Holgado, avec sécurisation du croisement avec la route de Blagnac. Concernant la rue Bardou, deux solutions sont envisagées : soit le maintien en double sens avec organisation de zones de croisement, soit le passage en sens unique avec matérialisation du stationnement.

Un habitant signale que la rue Bardou est de facto en sens unique.

Un riverain rappelle que le double sens est nécessaire aux habitants des deux résidences au bout de la rue Bardou.

Monsieur ARSAC rappelle le contexte de cette réflexion, initiée à la demande des associations de quartier. Bien qu'il privilégie une mise en sens unique, il propose aux associations de se concerter pour choisir entre les deux options envisagées pour la rue Bardou, et invite les riverains à faire part de leurs observations. Monsieur ARSAC rappelle que ce projet s'inscrit dans le programme

d'aménagement autour de l'espace Job, qui doit se terminer fin 2015 – début 2016.

3. Urbanisme : Plan Local d'urbanisme et Cœurs de quartier

Monsieur ARSAC explique qu'une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est programmée pour 2016, en attendant l'élaboration du PLU intercommunautaire (PLUi). Cette modification permettra d'intégrer le projet politique de la nouvelle municipalité qui a notamment pour objectifs la modération de la densité et la protection des zones pavillonnaires. Monsieur ARSAC a demandé aux associations de quartier d'y contribuer. Il salue d'ailleurs le très bon travail du Comité de quartier de Lalande dont le projet a été soumis aux services compétents qui pourraient valider la quasi totalité de leurs propositions. En parallèle se pose aussi la question des équipements collectifs, en particulier les crèches et les écoles (Monsieur ARSAC cite l'exemple de l'École Alphand). La municipalité se fixe donc l'objectif d'ouvrir entre six et huit groupes scolaires au cours de son mandat pour répondre aux besoins importants générés par la forte croissance démographique de Toulouse. Concernant les crèches, Lalande apparaît comme le quartier le moins bien équipé, c'est pourquoi Monsieur ARSAC s'engage à faire ouvrir deux établissements supplémentaires au cours du mandat.

Madame PHILIP informe l'assistance que deux réunions publiques sont organisées dans le cadre de cette modification du PLU : le 29 avril autour du stationnement et du logement social, et le 20 mai à propos de la modération de la densité, du cadre de vie et de la qualité architecturale. Elle invite les habitants à y participer. Elle annonce également la mise à disposition de registres au siège de Toulouse Métropole, ainsi que l'ouverture d'une boîte électronique, destinés à réceptionner les contributions citoyennes.

Un représentant du Comité de quartier des Sept Deniers regrette que leurs propositions n'aient pas été prises en compte lors de la révision de 2012 menée par la précédente municipalité.

Monsieur ARSAC réaffirme sa volonté de voir contribuer les comités de quartier à la modification en cours, citant une nouvelle fois le travail du Comité de quartier de Lalande qui sera largement intégré par les services. Il précise également que le nord de Lalande n'est pas soumis au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et qu'une modification importante du PLU est donc possible, contrairement au secteur des Sept Deniers qui devra attendre le PLUi.

Une membre du Comité de quartier de Ginestous demande ce qu'il en est pour Ginestous.

Monsieur ARSAC signale que le secteur de Ginestous semble moins concerné par ces problématiques. Toutefois, il reste ouvert à la discussion et invite le Comité de quartier à réfléchir à d'éventuelles contributions.

Un habitant évoque la question du stationnement, citant l'exemple des parkings inoccupés des nouveaux logements de Habitat Toulouse.

Monsieur ARSAC assure que le problème est bien connu et qu'une réflexion est engagée.

Une habitante signale des problèmes de sécurité rue du Soleil d'or et demande sa mise en sens unique.

Un représentant du Comité de quartier des Sept Deniers rappelle qu'en 2007 les habitants de la rue du Soleil d'or s'étaient prononcés pour le maintien du double sens, mais qu'il faudrait de nouveau concerter les riverains.

La présidente du Comité de quartier de Lalande s'enquiert d'un projet, gelé depuis plusieurs années, d'équipements sportifs dans le secteur de Sarah Bernhardt.

Monsieur ARSAC explique que le projet est actuellement gelé et qu'il faut attendre la révision du

PLUi, ce qui laisse le temps pour réfléchir à une solution budgétaire, mais aussi pour finaliser un projet peu travaillé par l'ancienne municipalité.

Un habitant demande s'il est possible pour la Ville d'abaisser les impôts pour les terrains non bâtis dans le quartier de Lalande, ce qui permettrait de préserver des zones non bâties et de financer des équipements publics.

Monsieur ARSAC explique que la Ville a peu de marge de manœuvre en matière de fiscalité, et qu'il est impossible de faire du cas par cas. De plus, le gouvernement a voté une disposition qui permet aux communes de taxer plus fortement les terrains non bâtis pour inciter les propriétaires à les céder afin de construire des logements. Monsieur ARSAC se positionne davantage pour un ralentissement de la densité, il a d'ailleurs pris la décision de reconduire certains périmètres de gel en sursis à statuer ce qui permet de repousser les constructions.

4. Travaux d'aménagement autour de l'Espace Job – Projet pour le 107-109 route de Blagnac

Monsieur DAUSSEING salue l'assistance et informe des dernières avancées concernant les travaux d'aménagement de l'Espace Job. L'appel d'offre a été lancé et les travaux doivent débuter en juillet 2015 pour une période de sept mois. Monsieur DAUSSEING présente les différentes phases de réalisation : le parking Est de juillet à septembre, la place événementielle et l'aménagement de la rue Ticky Holgado d'août à octobre, puis le parvis d'octobre à janvier. Le maximum sera fait pour minimiser l'impact du chantier, et les coordonnées des responsables seront communiquées aux riverains.

Un habitant fait part des difficultés de circulation sur le parking très étroit.

Monsieur DAUSSEING explique qu'il est possible d'aménager une « aire marteau » qui laisserait un espace libre à l'extrémité du parking pour les demi-tours. En accord avec Monsieur ARSAC, il propose d'y réfléchir, tout en rappelant les risques de stationnement illicite sur cette aire.

Une habitante signale la dangerosité de l'arrêt pour les bus scolaires amenant à la piscine.

Monsieur ARSAC rappelle la complexité de cette question du fait des chevauchements avec des bus de Tisseo. Une solution peut être trouvée avec le déplacement du terminus de la ligne 16.

Un habitant demande si la zone prévue pour le chantier va empiéter sur le jardin de la ludothèque.

Monsieur DAUSSEING assure que l'aire de stockage se situe sur un terrain vierge.

Une habitante du chemin Garric informe de l'ouverture d'un passage au sein de sa résidence pour faciliter l'accès aux parents au moment de la sortie des écoles. Elle craint des problèmes de sécurité.

Monsieur ARSAC explique que, à la demande des parents d'élèves, le portillon de cette résidence est programmé pour être ouvert à certaines heures. À ce jour, aucun incident n'est à déplorer.

Monsieur ARSAC présente ensuite les plans du projet d'aménagement du 107-109 route de Blagnac. Il précise que le projet n'est pas définitif et qu'une réflexion est en cours avec les services de la Ville et Habitat Toulouse (qui sera le maître d'ouvrage). Monsieur ARSAC souhaite y installer plusieurs équipements publics : crèche, mairie annexe, multi-accueil, espace seniors, bureau de Poste, etc. Les étages seront destinés à des logements, et le parc sera aménagé et valorisé. Ce projet est estimé à 2,6 millions d'euros, en partie financé par la vente du terrain de l'ancienne mairie annexe.

Le président du Comité de quartier des Sept Deniers rappelle son souhait d'une médiathèque dans le quartier des Sept Deniers.

Monsieur ARSAC informe que l'association Agir aux Sept Deniers réfléchit à un projet de point relais de la médiathèque.

Un habitant demande ce qui est prévu concernant les places de stationnement.

Monsieur ARSAC explique qu'un parking sera aménagé en sous-sol pour les résidents et le personnel. Il y aura également des places supplémentaires sur le parking de l'Espace Job.

Un représentant de 7 Animés informe d'un projet de restauration intergénérationnelle, en lien avec d'autres associations de quartier. Un travail de réflexion reste à mener et il propose la création d'un groupe de travail.

Monsieur ARSAC reste ouvert à ces propositions et réaffirme sa volonté de dynamiser ce cœur de quartier.

Monsieur ARSAC annonce la fin de la Commission de quartier et il remercie les différents intervenants et l'assistance.

Fin de la réunion à 23h45.